

LEADER DE L'EXPERTISE COMPTABLE

DCG 9

RÉFORME
2026-2027



Comptabilité

MANUEL

C. Disle
A.-M. Vallejo-Bouvier

6^e édition



- Cours, méthodologie et conseils
- 153 exercices et cas pratiques
- 2 sujets type d'examen corrigés

DUNOD

DCG 9

Comptabilité

MANUEL

RÉFORME
2026-2027



Charlotte Disle

Agrégée d'économie et gestion
Docteur en sciences de gestion
Maître de conférences à Grenoble IAE
Membre du jury du DEC

Anne-Marie Vallejo-Bouvier

Agrégée d'économie et gestion
Professeur en classes préparatoires à l'expertise comptable
au lycée Voillaume d'Aulnay-sous-Bois

DUNOD

Crédits iconographiques

Par ordre d'apparition : © Minus by ♦ Shmidt Sergey ♦ from the Noun Project ; © Plus by scott desmond from the Noun Project ; © europe by P Thanga Vignesh from the Noun Project ; © world by Serkan Doğan from the Noun Project ; © principles by Eucalyp from the Noun Project ; © asset by Alice Design from the Noun Project ; © accounts by Creative Stall from the Noun Project ; © inventory by Nhor from the Noun Project ; © Paper by Mochammad Kafi from the Noun Project ; © Plus Minus by Andrea Greco from the Noun Project ; © Magnifying Glass by Ahmad Arzaha from the Noun Project ; © nonmember by priyanka from the Noun Project ; © Out by Nicolas LEULIET from the Noun Project ; © absolute zero by Travis Avery from the Noun Project ; © currency by Becris from the Noun Project ; © debt by Made by Made from the Noun Project ; © rates exchange by Adi Kurniawan from the Noun Project ; © credit cards by jeff from the Noun Project ; © Files by Shocho from the Noun Project ; © Cloud by JunGSa from the Noun Project ; © confirmation by anna kang from the Noun Project ; © Stop by Alice Design from the Noun Project ; © File by Baboon designs from the Noun Project ; © documents by Icongeek26 from the Noun Project ; © Data by priyanka from the Noun Project ; © verified by Jugalbandi from the Noun Project ; © process by Becris from the Noun Project ;
© website by Gregor Cresnar from the Noun Project.

Maquette de couverture : Nicolas Wiel et Elizabeth Riba

Maquette intérieure : Yves Tremblay

Mise en pages : Nord Compo

© Dunod, 2026
11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-089857-2

SOMMAIRE

Table des sigles et abréviations	V
Programme	VI
Avant-propos	XXI

Partie 1 Comprendre l'écosystème comptable

Chapitre 1 Histoire, définition et rôle de la comptabilité	1
Chapitre 2 Positionner la profession comptable au sein du monde économique	18
Chapitre 3 Normalisation et réglementation comptables	35

Partie 2 Méthode comptable

Chapitre 4 Technique comptable : mécanismes	51
Chapitre 5 Organisation comptable	66

Partie 3 Analyse comptable des opérations courantes

Chapitre 6 Taxe sur la valeur ajoutée	86
Chapitre 7 Opérations courantes d'achat et de vente : facturation, réductions et devises	109
Chapitre 8 Opérations courantes d'achat et de vente : avances, frais accessoires et emballages	137
Chapitre 9 Opérations courantes avec le personnel et les organismes sociaux	172
Chapitre 10 Opérations courantes de trésorerie	197
Chapitre 11 Opérations courantes d'investissement et de placement	225
Chapitre 12 Opérations courantes liées aux cessions d'immobilisations et de VMP	247
Chapitre 13 Opérations courantes de financement	259

Partie 4 Travaux d'inventaire

Chapitre 14 Principes d'évaluation à l'inventaire	282
Chapitre 15 Amortissements	302
Chapitre 16 Dépréciations	321
Chapitre 17 Provisions	348
Chapitre 18 Sorties des immobilisations et VMP du patrimoine	368
Chapitre 19 Ajustement et rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice	386
Chapitre 20 Passage d'un exercice à l'autre et détermination du résultat comptable	411

Partie 5 Documents de synthèse

Chapitre 21 Bilan, compte de résultat et annexe	437
---	-----

Partie 6 Comptabilité et environnement numérique

Chapitre 22 Informatisation comptable 489

Chapitre 23 Outils numériques de l'information financière 511

Sujet type d'examen 1..... 542

Sujet type d'examen 2 550

Corrigé du sujet type d'examen 1 560

Corrigé du sujet type d'examen 2 580

QCM et quiz : corrigé 590

Index 591

TABLE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABS :	Autres biens et services
AFB :	Association française des banques
AMF :	Autorité des marchés financiers
ANC :	Autorité des normes comptable
BOFiP :	<i>Bulletin Officiel des Finances Publiques</i>
CAHT :	Chiffre d'affaires hors taxes
C. com. :	Code de commerce
CFCI :	Contrôle fiscal des comptabilités informatisées
CFONB :	Comité français d'organisation et de normalisation bancaire
CGI :	Code général des impôts
CMUP :	Coût unitaire moyen pondéré
CNCC :	Compagnie nationale des commissaires aux comptes
CSOEC :	Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables
DAP :	Dotations aux amortissements et aux provisions
DSN :	Déclaration sociale nominative
EDI :	Échange des données informatisé
EFI :	Échange de formulaires informatisé
FEC :	Fichier des écritures comptables
HT :	Hors taxes
OEC :	Ordre des experts-comptables
PCEAC :	Produits des cessions d'éléments d'actif
PCG :	Plan comptable général
PEPS :	Premier entré – premier sorti (ou FIFO – <i>First In First Out</i>)
PGI :	Progiciel de gestion intégré
PSS :	Plafond de la Sécurité sociale
RAN :	Report à nouveau
RGPD :	Règlement général sur la protection des données
RNC :	Recueil des normes comptables
RRR :	Rabais, remises et ristournes
SAE :	Système d'archivage électronique
SI :	Système d'information
SIG :	Soldes intermédiaires de gestion
TDFC :	Transfert des données fiscales et comptables
TIAP :	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille
TTC :	Toutes taxes comprises
TVA :	Taxe sur la valeur ajoutée
VCEAC :	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés
VMP :	Valeurs mobilières de placement
VNC :	Valeur nette comptable

PROGRAMME

DCG – UE 9. Comptabilité

Volume horaire : 170 heures

Objectifs

L'UE 9 a pour objectif la maîtrise des bases de la comptabilité nécessaires à la tenue et la révision comptables d'une organisation.

L'analyse des différentes opérations et de leurs enregistrements dans le système d'information comptable doit permettre d'acquérir les notions et mécanismes fondamentaux par le développement des compétences énoncées.

Structure du programme

Le programme met l'accent sur 6 compétences fondamentales :

1. Comprendre l'écosystème comptable : il s'agit de situer la comptabilité dans son cadre juridique, économique et professionnel.
2. Appréhender la méthode comptable : l'objectif ici est d'être en mesure de comprendre les mécanismes fondamentaux de la technique comptable.
3. Analyser comptablement des opérations courantes : il s'agit de maîtriser (comprendre, connaître, enregistrer, contrôler et analyser) les enregistrements comptables des opérations courantes notamment les opérations d'achat, de vente, de règlement, d'investissement et de financement.
4. Opérer les régularisations liées aux opérations d'inventaire : il s'agit de maîtriser les ajustements comptables nécessaires à la clôture des comptes.
5. Établir les comptes annuels et cerner les enjeux de leur diffusion : l'objectif est ici de comprendre les enjeux de l'établissement et la diffusion des documents de synthèse.
6. Analyser les impacts de l'évolution technologique sur l'organisation comptable.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis et prolongements

L'UE 9 est la première étape de la formation relative à la comptabilité. Elle ne nécessite donc aucun prérequis. Ses compétences sont centrées sur l'information financière relative aux comptes sociaux.

Les compétences en comptabilité seront développées dans le cadre de l'UE 10 dédiée à la comptabilité approfondie. Les restructurations et les comptes de groupe relèvent de l'UE 4 du DSCG.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Comprendre l'écosystème comptable : Présenter la comptabilité à travers son cadre normatif et juridique (20 heures)		
1.1 Définir la comptabilité et identifier ses rôles dans une perspective historique (5 heures)		
Distinguer les différentes dimensions de la comptabilité.	Approche historique de la comptabilité, et de ses relations avec l'économie et le droit Définition de la comptabilité et de ses rôles pour les différents utilisateurs	– Le candidat doit être capable d'énoncer les différents aspects de la comptabilité afin de construire une définition adaptée au cadre juridique français. – Il doit également être en mesure d'expliquer les différentes fonctions et les différents rôles de la comptabilité et de sa communication.
Exposer les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit dont le droit comptable.		– Il s'agit pour le candidat : • de justifier que la comptabilité est une branche spécifique du droit au même titre que les autres branches du droit ; • d'expliquer les relations qui existent entre la comptabilité et l'économie, mais aussi entre la comptabilité et le droit (droit fiscal, droit des sociétés et droit social) ; • de citer les différents partenaires de l'entreprise et leurs besoins d'information.
1.2 Positionner la profession comptable au sein du monde économique (10 heures)		
Identifier les modalités d'exercice de la profession, ses missions et ses responsabilités. Expliquer les rôles des organisations professionnelles. Appliquer les règles déontologiques à respecter par les experts-comptables et les commissaires aux comptes, dans une situation donnée.	Diversité des statuts et des modalités d'exercice de la profession : • Expert-comptable • Commissaire aux comptes • Professionnel du chiffre salarié (contrôleur de gestion, Directeur administratif et financier, ...) • Comptable public Principales missions de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes. Ministère de tutelle (experts comptables et commissaires aux comptes) Nature des responsabilités du professionnel du chiffre salarié, du comptable public, de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes. Organisations professionnelles, leurs principaux rôles et leurs liens avec les régulateurs publics : • Ordre des Experts Comptables • Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes • Haute Autorité de l'Audit Notion d'éthique et de déontologie et principes fondamentaux de comportement à observer par la profession.	– Il s'agit pour le candidat d'appréhender la diversité et l'évolution des métiers exercés par les professionnels de la comptabilité et plus particulièrement par la mise en évidence de l'expansion des missions de conseil (pour l'expert-comptable) et de durabilité. – Le candidat doit être capable d'identifier les organisations encadrant les pratiques des professionnels et leurs domaines de compétences. – À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit être capable d'analyser une situation et de se prononcer sur l'existence ou non d'un problème déontologique. Cette analyse s'appuiera sur un ou des extraits des codes de déontologie.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
1.3 Reconnaître l'intérêt de la normalisation et de la réglementation comptable (5 heures)		
Identifier et hiérarchiser les sources de la réglementation comptable.	Normalisation : définition, acteurs, intérêts et limites Sources du droit comptable : directives européennes, lois et règlements, recueil des normes comptables, autres textes professionnels (doctrine, jurisprudence, recommandations,...) Présentation du plan comptable général (PCG) : principes comptables et autres règles fondamentales, nomenclature et logique	– L'étude se limite aux normes applicables pour les comptes individuels. – Au regard de la connaissance des savoirs associés, le candidat doit être capable : • de citer et de hiérarchiser les sources du droit comptable ; • d'explicitier la normalisation comptable française ; • de préciser les objectifs les enjeux et les limites de la normalisation comptable française.
Justifier l'intérêt de la normalisation comptable.		
Expliquer le rôle du recueil des normes comptables.		– L'étude se limite aux normes applicables pour les comptes individuels. – Au regard de la connaissance des savoirs associés au thème, le candidat doit pouvoir : • caractériser le recueil des normes comptables françaises publié par l'Autorité des normes comptables et de rappeler son contenu ; • caractériser le plan comptable général, justifier son élaboration ; • citer son contenu ; • expliquer la logique et la finalité économique des différentes classes de comptes ; • citer et expliciter les principes comptables du recueil de normes comptables (image fidèle, régularité et sincérité, comparabilité et continuité d'activité, prudence, permanence des méthodes) afin de justifier leur importance ; • citer et expliciter les autres règles fondamentales (indépendance des exercices, coût historique, intangibilité du bilan d'ouverture, non-compensation, importance relative) afin de justifier leur importance.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 2 – Appréhender la méthode comptable : Présenter les mécanismes et l'organisation comptable (20 heures)		
2.1 Identifier les flux et les transcrire dans la comptabilité en utilisant les mécanismes de la technique comptable (5 heures)		
Exposer et justifier les mécanismes constitutifs de la technique comptable.	Flux et stocks Distinction emplois et ressources. Principe de la partie double. Passage des flux aux comptes.	– À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit pouvoir analyser comptablement les échanges qu'une entité effectue avec son environnement. La mise en évidence de ces échanges doit permettre aux candidats de définir un flux, d'identifier les différents flux et d'opérer la distinction entre flux et stocks. – Le candidat doit également être capable pour un flux donné : • de justifier sa nature ; • d'identifier l'emploi et la ressource afin d'expliquer le mécanisme fondamental de la partie double et celui de la réciprocité des comptes ; • de procéder à la transcription des flux dans les comptes du PCG et d'expliquer les termes de débit et de crédit. – Les comptes du PCG d'utilisation facultative ne sont pas exigés (sauf pour ce qui concerne les comptes de TVA).
2.2 Appréhender l'organisation comptable permettant de passer des écritures à une première approche des comptes annuels (15 heures)		
Décrire le processus d'enregistrement des opérations comptables, depuis le journal jusqu'aux comptes annuels.	Structure du système d'information comptable (journal, grand-livre, balance et comptes annuels) Définition d'un actif et d'un passif Comptabilité d'engagement et comptabilité de trésorerie Classification comptable et typologie des comptes	– Les enregistrements comptables sont à réaliser dans le cadre d'un journal unique. – À partir d'un contexte professionnel, il s'agit pour le candidat : • d'identifier et de définir la pièce comptable support de l'enregistrement ; • de justifier le choix de l'organisation comptable à mettre en place pour l'enregistrement des opérations ; • de citer et de distinguer les livres comptables obligatoires (livre journal et grand livre) ainsi que les documents facultatifs (grands livres auxiliaires, balance générale et balances auxiliaires) nécessaires pour l'élaboration.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Distinguer les opérations affectant le patrimoine (bilan) de celles affectant l'activité (compte de résultat).		– Le candidat doit être capable de distinguer, lors des enregistrements, les comptes affectant le bilan (comptes de classe 1 à 5) des comptes affectant le compte de résultat (comptes de classe 6 et 7). – Le candidat doit également être capable de définir un actif et un passif.
Analyser les impacts de la tenue d'une comptabilité d'engagement sur les enregistrements comptables.		– Le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du Plan Comptable Général (PCG) relatives aux savoirs associés au thème, mais, pouvoir également : • expliquer la différence entre la comptabilité d'engagement et la comptabilité de trésorerie ; • maîtriser les écritures comptables qui découlent du choix d'appliquer une comptabilité d'engagement.
Passer de la balance aux comptes annuels.		– Sur la base d'un contexte professionnel, il s'agit pour le candidat, à partir des comptes du grand livre classés par ordre croissant de numérotation : • de justifier la nécessité de procéder à l'arrêté des comptes ; • d'établir l'instrument de contrôle et de gestion que représente la balance ; • de présenter le bilan et le compte de résultat.

Partie 3 – Analyser comptablement des opérations courantes : Présenter les règles de comptabilisation des principales opérations courantes (60 heures)

3.1 Traduire en comptabilité les opérations courantes réalisées avec les tiers (30 heures)

Différencier les pièces justificatives comptables (factures...) des autres documents (devis, bons de commande, proforma...).	Pièces justificatives comptables et autres documents Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) Achats et ventes de biens et services comportant : • Réductions • Frais accessoires • Crédits et les règlements • Avances et acomptes • Emballages Lettrage des dettes et créances avec leur règlement Achats et ventes en devises TVA sur opérations internationales (avec l'Union Européenne et le reste du monde) Opérations relatives au personnel et aux organismes sociaux État de rapprochement bancaire	– À partir de la description d'opérations effectuées par une entité, il peut être demandé aux candidats de distinguer les pièces comptables qui conduisent à constater des droits et/ou des obligations chiffrées, générées par l'activité économique de l'entité, de celles qui ne conduisent à aucun enregistrement lors de leur réception ou émission.
--	---	---



Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Citer les différentes modalités de règlement des dettes et créances, les comptabiliser (ou contrôler leur enregistrement comptable) et letter les opérations.		– Le candidat doit connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés concernant le dénouement des flux réels qui avaient entraîné lors de leur comptabilisation l'ouverture de comptes de créances et de dettes, et ce même, s'il y avait eu une entrée ou une sortie de trésorerie le même jour (opération au comptant). – Le candidat doit être capable, à partir d'un contexte professionnel de citer les moyens de règlement permettant de solder les comptes de créances et de dettes (règlement en espèces, par chèque et carte de crédit, par virement et assimilés, par l'exploitant, par lettre de change relevé magnétique) et de maîtriser leur enregistrement comptable. – Le transit par les comptes de chèques et de CB à encaisser n'est pas attendu. – L'étude des lettres de change se limite à la lettre de change relevé magnétique.
Expliquer le mécanisme de la TVA.		– Le candidat doit pouvoir restituer les mécanismes simples en matière de TVA aussi bien pour les opérations (livraisons de biens et prestations de services) réalisées : • en France ; • avec l'Union Européenne ; • avec le reste du monde. – Dans tous les cas, les numéros d'identification intracommunautaire auront été échangés. – L'étude se limite aux principes généraux. – N'est pas exigée des candidats la connaissance des opérations spécifiques relevant de l'UE 4 du DCG notamment : • les prestations de services intracommunautaires ; • les régularisations de TVA ; • les redevables et assujettis partiels.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Évaluer et comptabiliser le montant de la TVA due ou du crédit de TVA (ou contrôler l'enregistrement comptable).		- À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit pouvoir : - qualifier les opérations simples ; - calculer la TVA due ou le crédit de TVA au titre d'une période ; - maîtriser l'enregistrement comptable de la déclaration et le paiement de la TVA le cas échéant. - La compétence visant à remplir une déclaration de TVA n'est pas exigée. En revanche le candidat doit être capable de lire une déclaration de TVA simple pour la comptabiliser.
Distinguer les emballages ayant la nature de charge et ceux ayant la nature d'immobilisation.		- L'étude des emballages ne porte que sur - les acquisitions et les cessions relatives aux emballages perdus et aux emballages récupérables (identifiables ou non) ; - les consignations et restitution d'emballages consignés ; - les défauts de restitution d'emballages. - À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit non seulement pouvoir identifier et classer les emballages utilisés dans le cadre des échanges commerciaux d'une entité, mais également il doit être capable de comptabiliser toutes les informations relatives aux emballages portées sur la facture initiale et sur la facture d'avoir. - Les bonis-malis sur emballages sont exclus du programme. - Il n'est pas attendu du candidat d'appliquer de la TVA lors de la consignation des emballages.



Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Évaluer et comptabiliser les transactions courantes dans les comptes individuels (ou contrôler leur enregistrement comptable).		– Le candidat doit connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés qui concernent les achats et ventes de biens et services en France et les achats et ventes de biens à l'étranger. – Ces opérations qui donnent lieu à l'établissement de factures exigent des candidats, la maîtrise de l'ensemble des écritures qui en résultent. Le candidat doit à ce titre, non seulement être capable de définir les mentions (y compris les mentions légales obligatoires) qui figurent sur une facture initiale ou sur une facture d'avoir (réductions à caractères commercial et financier, frais accessoires, avances et acomptes, retour sur achats et sur ventes, emballages, TVA, modalités de règlement, y compris les règlements en devises), mais également être capable de maîtriser l'enregistrement comptable de ces opérations de gestion courante. – L'étude des opérations en devises se limite aux opérations dont le règlement a lieu sur le même exercice comptable.
Évaluer et comptabiliser les opérations relatives au personnel et aux organismes sociaux.		– Le candidat connaît les règles du PCG relatives aux charges de personnel. – À partir d'un contexte professionnel, il est capable d'indiquer les éléments constitutifs du salaire brut, de calculer le montant du salaire net avant impôt sur le revenu et du net payé. – Il doit également être en mesure de déterminer le coût total du personnel pour l'employeur et de comptabiliser les opérations relatives à la paie au titre d'un mois. – Le candidat doit pouvoir comptabiliser les avances, les acomptes et les saisies sur salaire ainsi que le prélèvement à la source. – Il n'est pas attendu du candidat : • de citer les contrats de travail ; • d'indiquer les taux nécessaires aux calculs des différentes cotisations sociales ainsi que les bases de calcul ; • d'établir une fiche de paie ; • de maîtriser ou comptabiliser les aides à l'emploi, les taxes assises sur les salaires, les avantages en nature, les remboursements de frais et les congés payés.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Justifier l'intérêt du rapprochement bancaire, l'établir, contrôler sa cohérence puis comptabiliser les écritures nécessaires.		Le candidat doit non seulement connaître l'objectif et l'utilité d'un état de rapprochement bancaire, mais également, être capable dans un contexte professionnel donné, de procéder à l'établissement de ce document extra-comptable, de contrôler sa cohérence, puis de procéder aux écritures comptables qui résultent du rapprochement du compte banque de l'entreprise avec celui de l'entreprise à la banque.
3.2 Analyser les opérations d'investissement et de placement et les traduire en comptabilité (10 heures)		
Distinguer les charges des immobilisations.	Définition et typologie des immobilisations Modalités d'entrée des immobilisations dans le patrimoine de l'entité (acquises à titre onéreux et produites par l'entité) et valeurs associées Qualification des titres Typologie et modalités d'entrée des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine Principales caractéristiques des actions, parts sociales et obligations Comptabilisation des revenus des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement	À partir d'un contexte professionnel le candidat doit être capable d'expliquer que la distinction entre charges et immobilisations s'opère à partir de la notion de consommation de l'avantage économique lié à l'actif associée au critère de durée.
Identifier la nature d'une immobilisation.		Le candidat doit pouvoir identifier les immobilisations corporelles et incorporelles à partir des définitions du PCG.
Justifier les règles d'entrée des immobilisations et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité.		- Il doit être capable de citer, de définir et de justifier les règles d'entrée des immobilisations et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité. - Les entrées par voie d'échange et à titre gratuit sont exclues du programme.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles dans le patrimoine de l'entité (ou contrôler l'enregistrement comptable).		– À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit pouvoir : • rappeler les différentes valeurs retenues par le PCG à la date d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles acquises à titre onéreux et produites dans le patrimoine de l'entité ; • expliciter la définition de ces différentes valeurs ; • maîtriser l'enregistrement comptable des factures matérialisant l'entrée de ces actifs dans le patrimoine de l'entité. – Les candidats devront connaître l'intégration de la TVA dans le coût d'acquisition des véhicules de tourisme. – L'étude du coût d'acquisition se limite au prix d'achat, aux coûts directement attribuables et à l'option relative aux droits de mutation, honoraires, frais d'actes et commissions (les autres options relèvent de l'UE10). – La comptabilisation des immobilisations par composant n'est pas attendue.
Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité ainsi que les revenus associés (ou contrôler l'enregistrement comptable).		– À partir d'un contexte professionnel, il peut être demandé aux candidats : • de distinguer une action ou part sociale d'une obligation ; • d'énoncer et de préciser les quatre catégories de titres proposées par le PCG ; • de rappeler les modalités d'évaluation des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entité ; • d'identifier la nature des revenus liées à la détention de ces actifs financiers ; • de maîtriser l'enregistrement comptable des factures matérialisant l'entrée de ces actifs dans le patrimoine de l'entité et les revenus de ces titres. – L'étude se limite aux actions et parts sociales entièrement libérées, aux obligations acquises à l'émission et à leurs revenus encaissés.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
3.3 Analyser les opérations concernant les cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement les traduire en comptabilité (10 heures)		
Analyser les règles spécifiques de comptabilisation applicables aux cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement.	Cession des immobilisations non financières Cession des immobilisations financières Cession des valeurs mobilières de placement	– Le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés au thème, mais également pouvoir évaluer et comptabiliser, au cours de l'exercice, les opérations portant sur les cessions des différentes immobilisations et sur les valeurs mobilières de placement, qui figurent dans le patrimoine de l'entité. – Le candidat doit être capable de traiter la gestion du portefeuille de titres avec les méthodes « PEPS » et « coût moyen pondéré ». – Les cessions d'obligations sont exclues de l'UE 9.
Évaluer et comptabiliser les cessions des immobilisations et des valeurs mobilières de placement (ou contrôler leur enregistrement comptable).		
3.4 Apprécier et traduire en comptabilité certaines sources de financement que peut mobiliser l'organisation (10 heures)		
Identifier quelques types de financement.	Modes de financement : • Emprunt bancaire classique (et modalités de remboursement) • Crédit-bail • Compte de l'exploitant • Compte courant d'associé • Affacturage • Escompte des lettres de change relevé magnétiques	– Le candidat doit être capable de citer et de présenter quelques moyens de financement dont peuvent disposer les entreprises. – Les autres modes de financements non cités (financement par capitaux propres, emprunt obligataire, subvention, autofinancement, désinvestissement, crowdfunding, ...) relèvent des UE 6 du DCG ou UE 2 du DSCG.
Élaborer les différents tableaux d'amortissement d'emprunts bancaires.		
Comptabiliser quelques opérations de financement (ou contrôler leur enregistrement comptable).		

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 4 – Opérer les régularisations liées aux opérations d'inventaire : Présenter les règles de comptabilisation des principales opérations d'inventaire (écritures de régularisation, écritures de regroupement) (50 heures)		
4.1 Cerner la finalité et les enjeux des opérations d'inventaire et leurs spécificités par rapport aux opérations courantes (40 heures)		
Expliquer la finalité et les enjeux des opérations d'inventaire.	Principes d'évaluation à l'inventaire Inventaire intermittent et variation des stocks Amortissements comptables des immobilisations Dépréciation des actifs Provisions Ajustement et rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice Sortie des immobilisations du patrimoine Sortie des VMP du patrimoine	– Le candidat doit être capable d'exposer les raisons qui ont conduit le législateur à imposer aux entités de mettre en œuvre les travaux d'inventaire. – Il doit pouvoir expliquer les enjeux de ces opérations.
Établir l'articulation entre les principes comptables et les autres règles fondamentales et les opérations d'inventaire.		– Il doit également être en mesure d'énoncer et d'expliquer les principes comptables et les autres règles fondamentales liés aux travaux de fin d'exercice comptable et qui entraînent les écritures d'inventaire
Évaluer, comptabiliser les différentes opérations d'inventaire (ou contrôler l'enregistrement comptable).		– Le candidat doit être capable, dans un contexte professionnel donné, de procéder aux évaluations préalables à la comptabilisation des opérations d'inventaire. – Le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés mais également maîtriser les écritures comptables qui concernent : • les stocks à l'inventaire en application de la technique de l'inventaire intermittent ; • les amortissements comptables ; • les dépréciations et les reprises ; • les provisions et les reprises ; • l'ajustement des charges et des produits ; • les sorties d'éléments d'actif. – Le candidat doit être capable de traiter la gestion du portefeuille de titres ou des stocks avec les méthodes « PEPS » et « coût moyen pondéré ». – Le candidat doit être capable de distinguer une provision d'une dette ou d'une charge à payer.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
		– Sont exclus du programme : • la réalisation de fiches de stocks ; • toutes les modifications du plan d'amortissement initial ; • le calcul et l'enregistrement des amortissements dérogatoires sur les actifs ; • les différences de conversion actif et passif ainsi que les provisions pour pertes de change (l'étude des opérations en devises se limite aux opérations pour lesquelles le règlement a lieu sur le même exercice comptable). – Pour les stocks, il convient de se placer dans le cadre d'un inventaire intermédiaire. – Seules les provisions pour litiges, amendes et pénalités sont étudiées.
4.2 Déterminer le résultat, clôturer et réouvrir les comptes (10 heures)		
Expliquer les mécanismes conduisant à solder les comptes de gestion et permettant la détermination du résultat.	Solde des comptes de charges Solde des comptes de produits Résultat de l'exercice : bénéfice ou perte	– Au regard de l'indépendance des exercices, le candidat doit être capable, à partir d'un contexte professionnel, d'expliquer la nécessité de solder les comptes de produits et de charges ouverts durant l'exercice et à la date d'inventaire, d'exposer les modalités de détermination du résultat selon le système classique et dans les comptabilités informatisées. – La connaissance des règles comptables et des savoirs associés au thème doit lui permettre de procéder au calcul, à la qualification du résultat et aux enregistrements comptables conduisant aux écritures de regroupement (ou de reclassement). – Le solde des comptes de gestion soustractifs de réduction est exclu du programme.
Calculer et qualifier le résultat de l'exercice.		
Comptabiliser les opérations de clôture des comptes de gestion.		
Expliquer les mécanismes de clôture et de réouverture des comptes de bilan.	Formalités de clôture des comptes de bilan Formalités de réouverture des comptes de bilan	– Au regard des principes comptables et des autres règles fondamentales, le candidat doit pouvoir, à partir d'un contexte professionnel, expliquer la nécessité de la transition entre les exercices. – La connaissance des règles comptables et des savoirs associés au thème doit lui permettre de procéder aux enregistrements comptables conduisant à la clôture des comptes de bilan et du journal et à leur réouverture, et à la contre-passation des écritures de régularisation.
Comptabiliser les opérations de clôture et de réouverture des comptes de bilan.		



Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 5 – Etablir les comptes annuels et cerner les enjeux de leur diffusion : Comprendre les enjeux de l'établissement et la diffusion des documents de synthèse (10 heures)		
Établir et comprendre les comptes annuels conformément aux dispositions du PCG.	Comptes annuels : • Bilan • Compte de résultat • Annexe Rôle des comptes annuels Obligations de publication Plaquette comptable et liasse fiscale	– À partir d'une situation professionnelle et de la connaissance des règles du PCG relatives aux savoir associés, le candidat doit être en mesure : • d'énoncer les principes généraux d'établissement des comptes annuels qui forment un tout indissociable ; • d'expliquer le rôle de chaque document ; • d'établir les comptes annuels conformément aux dispositions du PCG ; • d'élaborer les principaux tableaux de l'annexe (valeur brute, amortissements, dépréciations, provisions).
Élaborer les principaux tableaux de l'annexe (immobilisations, amortissements, dépréciations et provisions).		
Comprendre les enjeux de la publication obligatoire et de la diffusion des comptes annuels		– Le candidat doit cerner l'importance et les principales modalités du dépôt et de la publication des comptes annuels. – Le candidat doit faire le lien entre la taille de l'entreprise et l'étendue des obligations de dépôt des comptes annuels. – Le détail des seuils et obligations sera fourni dans une base documentaire. – Le candidat doit également pouvoir citer d'autres documents de diffusion de l'information financière (plaquette comptable communiquée par l'expert-comptable à son client, liasse fiscale).
Partie 6 – Analyser les impacts de l'évolution technologique sur l'organisation comptable : Comprendre les effets des changements numériques (10 heures)		
Exposer la réglementation en matière d'établissement, de dématérialisation et de conservation des factures et autres pièces comptables.	Informatisation de la comptabilité et droit comptable Authentification des données comptables Impact de l'évolution technologique sur l'organisation comptable et sur les contrôles à réaliser Fichiers informatisés obligatoires (fichier des écritures comptables, déclaration sociale nominative, liasse fiscale, déclaration de TVA) Sauvegarde et confidentialité des données comptables	– Concernant les factures et autres pièces comptables, le candidat doit expliciter : • les modalités d'établissement (manuel ou informatisé) ; • les délais de conservations (comptables, juridiques et fiscaux) ; • la réglementation en matière de facture électronique ; • la signature électronique.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Expliquer les obligations légales relatives à l'établissement, la conservation et la transmission des fichiers informatisés obligatoires.		À partir d'une documentation fournie au candidat, il peut lui être demandé de répondre à des questions relatives à l'établissement, la conservation et la transmission des fichiers informatisés obligatoires (fichier des écritures comptables, déclaration sociale nominative, liasse fiscale, déclaration de TVA, ...).
		Il n'est pas attendu du candidat de connaître le périmètre de contrôle des fichiers informatisés obligatoires et les sanctions encourues pour non-respect des obligations légales. Cependant, si ces informations lui sont fournies, il doit pouvoir les exploiter.
Utiliser un logiciel / application comptable ou un module comptable d'un progiciel de gestion intégré.		- À partir d'une situation professionnelle, le candidat doit être en mesure de décrire les différentes étapes à mettre en œuvre dans l'outil pour saisir, corriger, valider ou clôturer les écritures comptables. - Il ne peut pas être demandé au candidat de connaître l'utilisation spécifique d'un outil particulier.
Identifier et analyser les impacts actuels de l'évolution technologique sur l'organisation comptable et l'évolution des pratiques comptables.		- Il peut être attendu du candidat notamment : - d'identifier les impacts de ces pratiques au sein des différentes entités (notamment les contrôles à mettre en œuvre) ; - d'énumérer les avantages et inconvénients de l'évolution technologique ; - d'expliquer les conséquences pour les différentes parties prenantes.
Proposer des modalités adaptées de sauvegarde et de confidentialité des données comptables, dans une situation donnée.		- Le candidat doit connaître, dans une situation donnée : - les supports de conservation et d'archivage des données utilisées (dans un environnement dématérialisé) ; - l'importance de la confidentialité au regard de la sensibilité des données personnelles.

Rédigés par des équipes pluridisciplinaires comprenant notamment des enseignants des classes préparatoires, membres des commissions d'examen, et 100 % conformes aux programmes et guides pédagogiques, les manuels Dunod constituent une **préparation complète** aux épreuves de DCG et DSCG.

Les unités d'enseignement (UE) de « comptabilité » (UE 9), de « comptabilité approfondie » (UE 10), de « contrôle de gestion » (UE 11) et de « finance d'entreprise » (UE 6) ont pour objet de permettre au titulaire du DCG de disposer d'une démarche et des outils nécessaires pour enregistrer l'information comptable et financière, pour réaliser une analyse de la situation d'une organisation et disposer d'éléments d'aide à la prise de décision.

Ces unités d'enseignement devront, notamment, permettre le développement de compétences spécifiques :

- rechercher et, si besoin, calculer et valider une information comptable ou financière ;
- exploiter une documentation (chiffrée ou non) ;
- identifier les outils d'analyse adaptés ;
- exploiter et commenter les résultats obtenus afin de proposer des décisions à court, moyen et long terme ;
- rédiger un argumentaire pour conseiller le décideur.

Les unités sont déclinées en compétences. Ces compétences sont à la fois variées mais limitées par une liste donnée et clairement identifiée. Une compétence peut être définie comme la capacité à utiliser un savoir-faire dans une situation donnée pour produire un résultat requis. Elle s'acquiert dans une situation, d'où l'importance de la structuration et de l'entraînement à la pratique de la problématisation.

Une compétence présente un caractère disciplinaire ; elle vise à résoudre des problèmes liés à la discipline et repose nécessairement sur des connaissances inhérentes à cette même discipline. Mais, dans le même temps, une compétence s'appuie sur des savoir-faire généraux et transversaux (capacité à analyser, à rédiger de manière concise et précise, etc.).

La compétence induit donc un rapport au savoir, elle ne s'y oppose pas. Les savoirs sont les informations qu'il faut être en mesure de mobiliser à bon escient avec, pour finalité, l'élaboration d'un raisonnement structuré ou la résolution d'un problème lié à la pratique comptable.

Le concept de situation est donc central lorsque l'on évoque une compétence ; la mise en situation donne à l'étudiant l'occasion d'exercer la compétence visée. Une **situation** présente donc divers caractères, à la différence de la simple application de la règle :

- Elle mobilise un ensemble d'acquis et est orientée vers une tâche porteuse de sens.
- Elle fait référence à une catégorie de problèmes spécifiques à la discipline, elle est nouvelle.

Une compétence est évaluable. Elle peut se mesurer à la qualité de l'exécution de la tâche et à la qualité du résultat. Dès lors, une préparation efficace repose sur un équilibre judicieux entre l'acquisition de connaissances et un développement de compétences ciblées centré sur le réinvestissement en contexte. L'évaluation s'en trouve renouvelée ; elle met l'accent sur le cheminement intellectuel et l'esprit critique du candidat et promeut une nouvelle quête de sens.

Le parti pris de nos manuels

Le présent manuel vise à apporter l'ensemble des savoirs disciplinaires associés à l'unité d'enseignement « Comptabilité » à travers six parties, structurées en 23 chapitres, respectant scrupuleusement la progression logique du programme. Chaque chapitre propose une **synthèse synoptique** finale propice à la mémorisation.

La section « Des savoirs aux compétences » a été conçue comme une **passerelle** entre les deux éléments du programme.

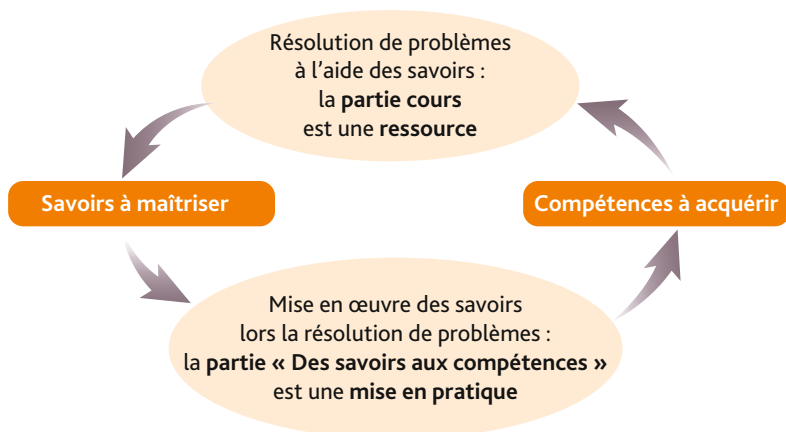
- Dans un premier temps, le candidat est invité à s'autoévaluer à l'aide d'un **quiz/QCM** (réponses en fin d'ouvrage) et d'une **application directe des connaissances** (rubrique « Évaluer les savoirs »). En fonction de ses résultats, l'étudiant détermine les points du cours à revoir.
- Dans un deuxième temps, l'étudiant est placé en contexte afin de tester les compétences requises et évaluées à l'examen (rubrique « Maîtriser les compétences ») : **toutes les compétences du programme font l'objet d'une mise en situation**. Les exercices proposés sont progressifs (le niveau de difficulté est systématiquement indiqué). Les compétences les plus complexes sont traitées isolément.
- Enfin, une fois les compétences maîtrisées, l'étudiant est invité à se placer en condition d'examen, sans calculatrice (rubrique « Préparer l'épreuve ») au travers de **cas**. Ces pages sont émaillées de conseils méthodologiques et de rappels théoriques.

Chaque partie du programme est ponctuée d'un **cas de synthèse transversal** testant les principaux savoirs et compétences de la partie. L'ouvrage s'achève par **deux sujets types d'examen intégralement corrigés**.

Un aller-retour constant entre savoirs et compétences

Deux parcours de préparation sont possibles grâce à ce manuel.

- Des savoirs disciplinaires étudiés aux compétences à mettre en œuvre en situation.
- L'acquisition de la compétence par la confrontation des situations aux savoirs.



Histoire, définition et rôle de la comptabilité

PROGRAMME

Compétences professionnelles

- **Distinguer** les différentes dimensions de la comptabilité
- **Exposer** les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit, dont le droit comptable

Connaissances et savoirs associés

- Approche historique de la comptabilité, et de ses relations avec l'économie et le droit
- Définition de la comptabilité et de ses rôles pour les différents utilisateurs

LIEN AVEC LE DCG 1

§1.1. Introduction générale au droit

PLAN DU CHAPITRE

COURS : 1. Définition de la comptabilité financière • 2. Rôles et utilisateurs de la comptabilité • 3. Relations de la comptabilité avec l'économie et le droit

DES SAVOIRS AUX COMPÉTENCES : Évaluer les savoirs • Maîtriser les compétences • Préparer l'épreuve

SYNTHÈSE

Quels sont les rôles et les utilisateurs de la comptabilité ? Quelles sont les formes revêtues par la comptabilité ? Comment la comptabilité et l'économie s'articulent-elles ? Comment la comptabilité s'articule-t-elle autour des différentes branches du droit ?

MOTS-CLÉS

Aide à la décision • Comptabilité • Comptabilité d'engagement • Contrôle externe
• Contrôle interne • Partie double • Preuve • Système d'information comptable

1 Définition de la comptabilité financière

A) Système d'organisation de l'information financière

La **comptabilité**, qualifiée de « financière » ou de « générale », est un système d'information, soit un ensemble de dispositifs et d'outils permettant de traiter, d'organiser et de contrôler les informations comptables, financières, fiscales et sociales (fig. 1.1).



La comptabilité est un langage normé traduisant, de façon quantitative, la situation et le résultat de l'entreprise.

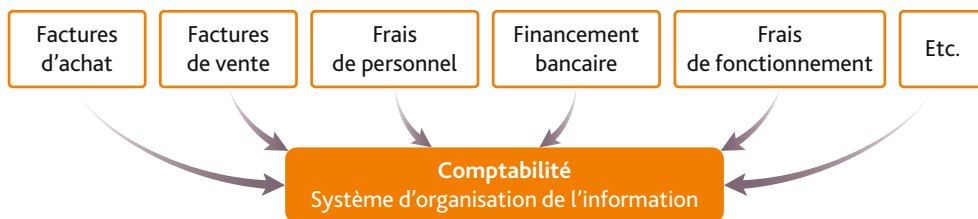


Figure 1.1. Le système d'information comptable

Le système d'information comptable permet de transformer des informations brutes concernant l'entreprise en des documents normés et quantitatifs qui sont une source d'informations obligatoires pour les différentes parties prenantes de l'entreprise (tab. 1.1).

Tableau 1.1. Caractéristiques de la comptabilité financière

La comptabilité se situe en aval de la plupart des fonctions de l'entreprise	Les données traitées par la comptabilité trouvent leur source dans les autres fonctions de l'entreprise (production, ressources humaines, financement, etc.).
La comptabilité est uniquement traduite en termes monétaires	Elle renseigne sur des données exprimées en euros, et non en termes physiques (quantités vendues ou produites, heures travaillées, etc.). Certaines informations comptables peuvent cependant être non financières.
La comptabilité est obligatoire	Tout commerçant a l'obligation de tenir une comptabilité.
La comptabilité est définie selon des règles et des principes uniformes	Elle permet ainsi la comparabilité des documents comptables, et rend possible leur lecture et analyse par des tiers (ex. : par un banquier).



Article L. 123-12 du Code de commerce sur l'obligation de tenir une comptabilité pour toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant : [à consulter sur www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

B) Traitement de l'information

Le traitement comptable d'une donnée relative à une entreprise consiste en la saisie, le classement et l'enregistrement de l'information (tab. 1.2 et fig. 1.2).

Tableau 1.2. Les étapes du traitement de l'information

Saisie	Il faut comprendre la nature de l'information, voire l'interpréter, afin de la traiter correctement.
Classement	Une fois l'information analysée, il convient de la classer (ex. : est-ce une recette ou une dépense ?)
Enregistrement	Il s'effectue selon des règles strictes, afin d'obtenir des documents de restitution synthétiques et homogènes

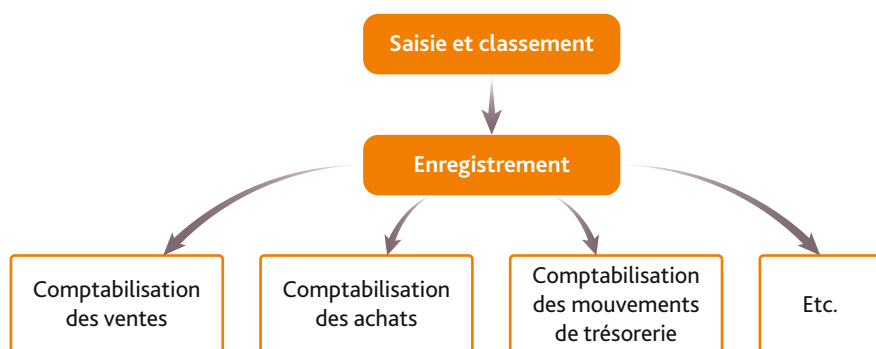


Figure 1.2. Les étapes du traitement de l'information comptable

Ces étapes constituent des enjeux clés au sein des services comptables des entreprises, comme en cabinet comptable. Les développements technologiques et logiciels aidant, elles tendent de plus en plus à s'automatiser (ex. : récupération informatique des flux bancaires, logiciels de reconnaissance de caractères des factures d'achats, transfert de factures de ventes depuis les logiciels de facturation vers les logiciels comptables) (↪ **chapitres 21 et 22**).

C) Représentation de la réalité

Le traitement de toutes ces informations aboutit à la production de documents de synthèse renseignant sur la réalité de l'entreprise (fig. 1.3), à savoir :

- Son patrimoine et sa situation financière : que possède-t-elle, que doit-elle ? Est-elle endettée, a-t-elle une situation de trésorerie satisfaisante ?
- Son résultat : est-ce que son activité est bénéficiaire ou déficitaire ?

L'établissement de ces documents de synthèse nécessite un traitement supplémentaire des différentes informations relatives aux opérations courantes : les travaux d'inventaire (↪ **chapitres 14 à 20**).

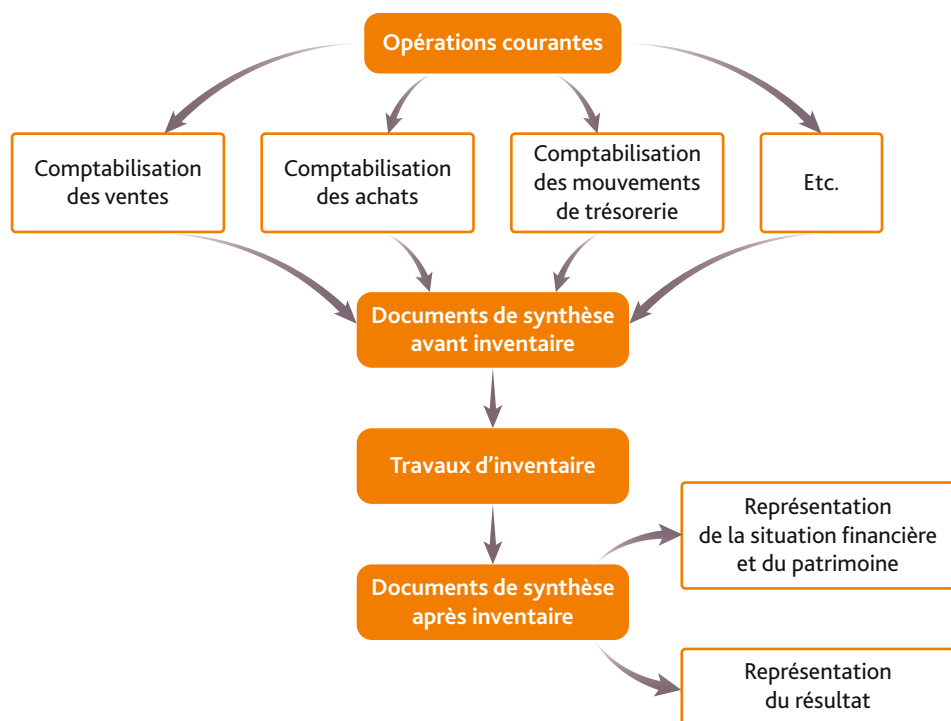


Figure 1.3. De l'information comptable aux documents de synthèse



Opérations courantes : ensemble des opérations liées à l'exploitation de l'entreprise.
Opérations d'inventaire : enregistrements complémentaires aux opérations courantes permettant de refléter au mieux la réalité de l'entreprise.

L'objet de la comptabilité consiste donc à passer d'informations économiques diffuses à une information finale compréhensible par tous les acteurs de l'entreprise (y compris ses tiers, comme les banquiers, les fournisseurs, etc.).

Ce processus suit des procédures et des règles précises, bien qu'il comporte parfois une part d'interprétation et d'appréciation.

➔ **APPLICATION 2 • APPLICATION 3**

2 Rôles et utilisateurs de la comptabilité

La comptabilité financière est un système d'organisation de l'information financière aux rôles et objectifs multiples (fig. 1.4).

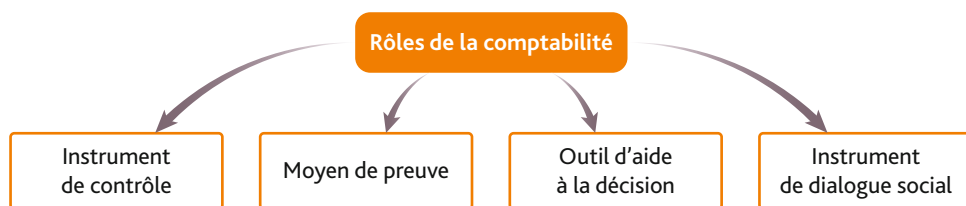


Figure 1.4. Les rôles de la comptabilité

A) Instrument de contrôle

La comptabilité constitue un instrument de contrôle pour les différents acteurs et partenaires de l'entreprise (tab. 1.3).

Définitions

- Le **contrôle interne** est un ensemble de moyens mis en place dans une structure et faisant partie intégrante de son organisation, dans le but de contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.
- Le **contrôle externe** vise à valider la bonne application des normes en vigueur, en ayant recours à un intervenant extérieur. Ce contrôle peut être légal (il est alors effectué par un commissaire aux comptes) ou de nature contractuelle.

Tableau 1.3. La comptabilité, un instrument de contrôle

Contrôle interne	• À destination des actionnaires : les fonds investis sont-ils productifs ? L'entreprise est-elle rentable ? Les dirigeants agissent-ils dans l'intérêt des propriétaires ? • À destination des salariés : le comité social et économique, en sa qualité d'institution représentative du personnel, peut être éclairé sur le fonctionnement de l'entreprise et ainsi négocier des accords sociaux et salariaux grâce aux informations comptables. • Etc.
Contrôle externe	• À destination des banques : examen au travers des informations comptable de rentabilité et de viabilité permettant à l'entreprise d'assurer le remboursement périodique de sa dette. • À destination de l'administration fiscale : le résultat comptable sert de base au calcul du résultat fiscal, sur lequel est calculé l'impôt. De la même manière, la détermination de la TVA s'opère au travers des enregistrements comptables. • Etc.

B) Moyen de preuve

Le Code de commerce indique qu'une comptabilité correctement tenue peut être admise en justice comme élément de **preuve** dans des litiges entre commerçants. Si elle a été irrégulièrement tenue, elle ne peut être invoquée par son auteur à son profit.

La communication des documents comptables ne peut être ordonnée en justice que dans certains cas (ex. : affaires de succession, de partage de société, de redressement ou de liquidation judiciaires).

C) Outil d'aide à la décision

La comptabilité constitue un outil d'**aide à la décision** pour les différents acteurs et partenaires de l'entreprise (tab. 1.4).

Tableau 1.4. La comptabilité, un outil d'aide à la décision

Utilisateurs internes	• À destination des dirigeants : examen d'une décision d'investissement, développement de nouveaux marchés, recherche de gains de productivité. • À destination des responsables opérationnels : étude de la rentabilité d'un secteur géographique, d'une gamme de produits, recherche de gains de productivité sur une ligne de production. • Etc.
Utilisateurs externes	• À destination des banques : au regard de sa situation financière, un prêt peut-il être accordé à l'entreprise ? • À destination des investisseurs : la rentabilité des capitaux placés dans l'entreprise est-elle satisfaisante ? • À destination des fournisseurs : l'entreprise est-elle solvable ? Le fournisseur peut-il lui accorder un délai de paiement ? • À destination des clients : l'activité de l'entreprise est-elle pérenne ? Aura-t-elle la capacité à honorer le contrat du client jusqu'à son terme ? • Etc.

D) Instrument de dialogue social

Le rôle social de la comptabilité est essentiel, puisque la comptabilité apparaît comme étant un instrument de communication (tab. 1.5).

Tableau 1.5. La comptabilité, un instrument de dialogue social

Élaboration de statistiques nationales	• La comptabilité fournit les informations nécessaires à l'élaboration de statistiques macro-économiques : – par secteur d'activité ; – par typologie d'entreprises ; – par nature de données (taux d'emploi, activité à l'export, investissements industriels, etc.). • Ces statistiques permettent le calcul d'agrégats économiques tels que le produit intérieur brut (PIB), par exemple.
Mesure et partage de la richesse	La comptabilité sert d'instrument de mesure, de contrôle et de partage de la richesse (la valeur ajoutée) créée par l'entreprise : – les dividendes, perçus par les actionnaires ; – les impôts et taxes, collectés par l'État et les collectivités ; – les salaires et la participation aux résultats, versés aux salariés ; – les cotisations sociales, payées aux organismes sociaux ; – les intérêts, payés aux prêteurs et organismes de crédit.

➔ **MINI-CAS 4 • MINI-CAS 5 • SITUATION PRATIQUE 6 • SITUATION PRATIQUE 7**